

## **CONTRAT PEDAGOGIQUE**

### Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Abdourahim SYLLA, Responsable pédagogique 1ère année

d'une part,

<u>Et</u>

Madame Héloïse LEMAIRE

d'autre part

est conclu le présent contrat :

#### **ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT**

Le jury de première année qui s'est réuni le 12/07/2022 a autorisé le redoublement de Héloïse Lemaire sur la base des conditions suivantes :

# Les notes des UE suivantes sont conservées pour l'année 2022-2023 :

- UE Génie industriel expériences et méthodes
- UE Projets Semestre 5
- UE Développement personnel et international Semestre 5
- UE Économie et sociologie
- UE Génie industriel d'un produit 2 Semestre 6
- UE Ingénierie système : réalisation
- UE Développement personnel et international Semestre 6
- UE Qualité et outils de l'amélioration continue
- **UE Organisations industrielles**

#### Les UE non validée en 2021-2022 seront repassées en 2022-2023 :

- UE Modélisation mathématique et informatique TD-G1 / TP G2
- UE Introduction aux fondamentaux de l'ingénierie système てり- Gz / T G G 2
- UE Mathématique et informatique décisionnellesCTD-G3/Prostencache G3 /TD G3 /TD G3 /TD G3 /TD G3 /TD G3

TD.G1

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 04/10/2022

L'étudiant

Le responsable pédagogique de 1ère année

(EHAIRE